

Inondations : aide financière directe



Quoi ?



Une **aide financière de 600 \$** pour répondre à vos besoins.



par virement électronique, le moyen le plus rapide et efficace d'obtenir cette aide directe.

Qui ?



**1 foyer inondé
= 1 inscription
= 1 montant
de 600 \$**

Un montant de **600 \$** sera accordé pour **l'ensemble des personnes vivant à une même adresse**. Cette adresse doit être votre **résidence principale** et doit **se trouver dans une zone inondée**.



Choisir **une personne** pour représenter toutes les personnes vivant sous le même toit.



Cette personne doit obligatoirement s'inscrire auprès de la Croix-Rouge, **même si vous avez déjà obtenu de l'aide pendant les inondations**.

Comment ?



La **personne qui représente votre foyer doit s'inscrire auprès de la Croix-Rouge** :



croixrouge.ca/assistance



1 800 863-6582

La Croix-Rouge vérifiera votre adresse postale pour valider que votre **résidence principale** se trouve **dans une zone inondée**.



Dans les 5 à 7 jours suivants, la Croix-Rouge communiquera avec vous :



Si vous avez une adresse courriel, nous vous écrirons pour vous expliquer comment récupérer votre virement électronique de 600 \$. C'est le moyen le plus rapide et simple d'obtenir notre aide



Si vous n'avez pas d'adresse courriel, vous recevrez un appel vous expliquant comment récupérer vos 600 \$.

Besoin d'information ? croixrouge.ca/assistance | 1 800 863-6582